

COON TIF

CITTA' DI
VENEZIA



Direzione Coesione Sociale
Settore Servizi alla Persona e alle Famiglie
Servizio Protezione Sociale e Centro Antiviolenza

ENSEMBLE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

**VIOLENCE
CULTURELLE**

**VIOLENCE
SEXUELLE**

**VIOLENCE
PHYSIQUE**

*la violence
n'est pas
acceptable*

**VIOLENCE
ECONOMIC**

**VIOLENCE
PSYCHOLOGIQUE**

STALKING

SIGNES À NE PAS SOUS-ESTIMER :

- Tu as été forcé de l'épouser.
- Réclame des rapports sexuels.
- Il t'a fait perdre ton emploi ou t'a empêché de le trouver.
- Il ne te donne pas l'accès à le compte bancaire.
- Il te contrôle le téléphone.
- Il contrôle tes mouvements.
- Il ne te laisse pas libre de fréquenter qui tu veux.
- Il ne te fait pas quitter la maison et / ou suivre des cours d'italien.
- Tu humilié en public ou devant les enfants.
- Tu offense ou tu rabaisse.
- Ta relation avec lui nuit à d'autres aspects de ta vie.
- Il te fait sentir mal, coupable, incapable.
- Tu te sentes confus, anxieux et penses que tu n'as aucune issue.
- Il ne te fait pas prendre des décisions concernant la famille (dépenses et enfants).
- Il est agressif et élève la voix.
- Il te lance des objets et te pousse.
- Il effectue des actes guidés par l'intention de te faire du mal ou de te terroriser.

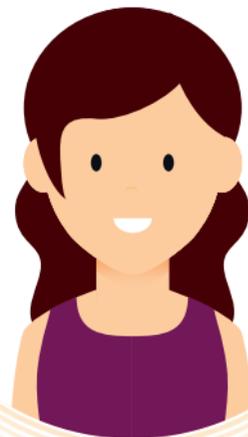
TU VIVES UNE SITUATION DE VIOLENCE, QUE PEUX-TU FAIRE ?

- Contactes le centre antiviolence.
- Demandes de l'aide aux membres de la famille et aux amis proches.
- Conserve tous les rapports médicaux et les enregistrements audio.
- Prépare un kit d'urgence (sac léger ou sac à dos) avec des documents importants (y compris les enfants),
- Les clés de la voiture et de la maison, le téléphone, de l'argent liquide, des médicaments, des dossiers médicaux.
- Identifiés certains contextes qui pourraient t'accueillir (amis, parents, hôtel).



centre anti-violence

ce que tu peux faire



AIMERAIS-TU ALLER: COMMENT PEUX-TU LE FAIRE ?

- Trouves un endroit où tu peux te déplacer (amis, parents, hôtels, etc.) où tu peux te sentir en sécurité et accueilli.
- Mets de l'argent de côté.
- Fais savoir aux personnes en qui tu peux avoir confiance où tu vas et demandes-leur de garder le secret, faites attention à sortir seul.
- Désactives le GPS ou d'autres outils de localisation de ton téléphone en connexion avec les réseaux sociaux.
- Apportes avec toi des documents d'identité, passeports (y compris les enfants), carte de santé, permis de séjour, rapports cliniques, dossiers médicaux, contrats et fiches de paie, documents d'assurance, déclarations de revenus, etc.
- Si tu ne peux pas avoir tes documents originaux, n'oublies pas d'en faire des photocopies et de les conserver dans un endroit sûrs que tu peux atteindre.

Appelles la police
ou tu te rends au poste de police
ou à un poste de carabiniers
en personne.



1

Sors avec le kit
que tu as préparé.



2

**Fais confiance et
informes les personnes**
en qui tu peux avoir confiance
(y compris les voisins) de la
situation afin qu'ils puissent
t'aider (ou hospitaliser)
et appeler la police.



3

**Contactes
l'urgencemédicale**
ou le médecin généraliste pour te faire
examiner et obtenir un rapport médical.



4

*te sentes-tu
en danger?*

créons
un
chemin
pour sortir
DE LA VIOLENCE

CENTRE ANTI-VIOLENCE TU PEUX
TROUVER **GRATUITEMENT**

un lieu protégé, réservé et accueillant qui
ne te juge pas et t'aide à faire le meilleur
choix pour toi!

PAR:

Écoute
téléphonique



Entretien
d'accueil



Soutien
psychologique



Groupes
de soutien



Service de médiation
linguistique
et culturelle



Recherche
d'emploi



Hospitalité



TES DROITS:

CON
TE

- **Exemption du billet**

si tu t'es présenté aux urgences pour violence familiale, violence sexuelle ou actes de persécution.

- **Avocat à l'aide juridique gratuite**

- Vérifies sur le site Web de l'Ordre des Avocats de ton Province si avec tes revenus, tu peux bénéficier d'une aide juridique gratuite prise entièrement en charge par l'État.

- N'oublies pas que tu as droit à une assistance juridique gratuite (quel que soit ton revenu) en cas de plainte / proces pour délits de violence familiale, mutilation des organes génitaux féminins, violences sexuelles, violences sexuelles de groupe et actes de persécution.

- **Congé de travail rémunéré**

Si tu es une employée d'un employeur public ou privé, suivie par le Centre anti violence, tu as droit à un maximum de trois mois de congé payé (circulaire 65 art. 24 du décret législatif 80 du 15 juin 2015).

NUMÉROS UTILES

112

Carabinieri

113

Police d'Etat

118

Urgences

1522

Numéro national gratuit

041 274 4222

Centre Anti-violence
De la municipalité de Venise

Viale Garibaldi n. 155/A
Mestre - Venezia
centro.antiviolenza@comune.venezia.it



Consultes le site Web de la **RÉGION DE VÉNÉTIE**
pour trouver le **Centre Antiviolenza** le plus proche de toi:

www.regione.veneto.it/web/relazioni-internazionali/rilevazione-delle-strutture-regionali



CITTA' DI
VENEZIA



Direzione Coesione Sociale
Settore Servizi alla Persona e alle Famiglie
Servizio Protezione Sociale e Centro Antiviolenza

PARTNER TECNICO:



LA ESSE
INNOVAZIONE
PARTECIPAZIONE
CAMBIAMENTO

GRAFICA - GIULIABROLESE.COM